l'Humanité magazine



Fondée il y a cent ans, la ville de Rouyn-Noranda (nord du Québec) subit un régime d'exception permettant à la fonderie locale de polluer au-delà des seuils tolérés. Face à ce passe-droit mortel, les habitants tentent de lutter contre ce mastodonte industriel soutenu par le gouvernement de la province.

TEXTE ET PHOTOS : TOM DESMARS-GRANJA

ROUYN-NORANDA, LA VILLE QUI REFUSE D'ÊTRE EMPOISONNÉE

Une des deux tours de la fonderie Horne dominent depuis cent ans Rouyn-Noranda, dont la devise affirme fièrement l'identité minière et industrielle de la ville.



L'HISTOIRE de la semaine

Il suffit de se promener dans les longues allées vides du centre-ville pour s'en rendre compte : toutes les rues mènent à la fonderie de cuivre Horne, un colosse d'acier et de poussière dont les deux cheminées dominent Rouyn-Noranda depuis cent ans.

Seuls signes de vie dans le quartier résidentiel autour de l'usine : des camions de déménagement et quelques pick-up. Quatre-vingts maisons, dont un quart est abandonné, y sont éparpillées sur une zone de 700 mètres de largeur et 100 mètres de longueur.

Le quartier a toujours vécu dans un entre-deux. À peine adolescent, George (le prénom a été modifié) en a déjà conscience. Réfugié derrière l'entrebâillement de sa porte d'entrée, le jeune garçon rapporte une anecdote qu'il tient de sa famille : « *Pendant longtemps, la fonderie payait les réparations des voitures rouillées par la pollution.* » La pratique a eu cours dans les années 1980, lorsque l'acide attaquait la peinture des véhicules. Sur les portes, un message prévient les passants : « *Défense de pénétrer. RAS (pour Richmond Advisory Services, Inc., une société spécialisée dans le courtage hypothécaire) a pris possession de cette propriété.* »

Le point de bascule date de mars 2023. Les habitants du quartier apprennent alors par voie de presse que le gouvernement du Québec a autorisé la fonderie Horne à racheter 58 bâtiments afin de créer une zone tampon. Malgré les protestations des riverains, rien n'y fait. Sept bâtiments ont commencé à être démolis le 21 octobre. La destruction des 53 autres est prévue jusqu'au printemps suivant. Au total, 200 familles doivent être déplacées. Interrogé à ce sujet par l'Assemblée nationale du Québec en mars 2023, le ministre de l'Économie de l'époque, Christopher Skeete, a affirmé que le gouvernement ne souhaitait « *forcer personne à quitter les lieux* », tout en appelant les élus à « *convaincre des gens qui seraient dans la zone tampon de (la) quitter* ».

DES CAS DE CANCER DÉCLARÉS

Le silence qui a envahi Rouyn-Noranda en 2026 est d'autant plus pesant qu'il traduit l'essoufflement d'une contestation jusqu'ici historique. L'époque où Émilise Lessard-Therrien, alors députée locale du parti progressiste Québec solidaire, réunissait 200 participants pour une assemblée générale paraît lointaine.

C'est dans la salle de concert QG, au printemps 2022, qu'Isabelle Fortin-Rondeau a pris conscience que les habitants « *partageaient tous la même inquiétude* ». Pour la première fois, des médecins, des anciens travailleurs de la fonderie et des ingénieurs miniers mettaient des mots sur les dégâts subis par la population. « *Des participants ont annoncé avoir un cancer*, se souvient Isabelle Fortin-Rondeau, membre du collectif Mères en front, alors de retour dans sa ville natale après dix ans d'absence. *L'émotion était puissante.* »

Rouyn-Noranda concentre 29 % de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, accueille les institutions administratives régionales et le plus important contingent d'étudiants canadiens comme internationaux. Malgré ce statut, la ville continue de tourner autour de son activité industrielle.



Colossale infrastructure, la fonderie Horne a longtemps dédommagé les propriétaires de voitures dont la peinture était rongée par l'acide qu'elle émettait.



Face à une municipalité qui vante un passé minier et industriel, les habitants rappellent les graves conséquences de ces activités sur leur santé et leur environnement.





Alors qu'elle fête, en 2026, ses 100 ans d'existence, la municipalité garde les yeux rivés sur son passé industriel. Une campagne touristique intitulée « Une mine, une ville » a été lancée avec l'installation de panneaux glorifiant l'industrie et effaçant ses conséquences environnementales. Une stèle affiche fièrement le slogan de la commune : « Rouyn-Noranda, capitale nationale du cuivre ».

TAUX RECORDS D'ARSENIC, DE PLOMB, DE CADMIUM

En guise de contre-récit, plusieurs habitants ont planté des pancartes « 100 ans de pollution » dans leurs jardins. Une étude menée par la direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, dévoilée en 2019, a révélé que le taux d'arsenic détecté chez les enfants du quartier Notre-Dame, à moins d'un kilomètre de la fonderie, était en moyenne 3,7 fois plus élevé que la moyenne québécoise.

Outre l'arsenic, le taux de plomb est cinq fois plus élevé à Rouyn-Noranda que dans le reste du Québec et celui de cadmium quatre fois plus important. Sur les vingt dernières années, la proportion de cancers du poumon s'est révélée supérieure de 30 % à la moyenne provinciale. L'espérance de vie dans le quartier de Notre-Dame est quant à elle inférieure d'une année et demie en moyenne.

À première vue, le domicile de Nicole Desgagnés semble loin de ces problématiques. Derrière la maison bourgeoise aux murs recouverts de galets immaculés, un jardin parfaitement entretenu, une piscine, une cabine de sauna et un accès au lac, avec une barque arrimée à un ponton. Infirmière, Nicole Desgagnés a emménagé ici avec son mari architecte en 1981, avant d'être engagée à l'hôpital de Rouyn-Noranda, où elle a fini par être promue gestionnaire des services de santé au niveau régional, de 2001 à 2011.

« SI ON FUIT ROUYN, D'AUTRES VONT DEVENIR DES VICTIMES, ÇA NE RÈGLE PAS LE PROBLÈME. »

PIERRE VINCELETTE, MÉDECIN À LA RETRAITE

« Je travaillais avec la direction de santé publique régionale, se souvient-elle. *Je n'avais jamais entendu parler de la contamination à Rouyn-Noranda. »*

Comme tous les habitants, Nicole Desgagnés se *« retrouve sous le choc »* lors de la présentation du fameux rapport sur le quartier de Notre-Dame, en 2019. La vue qu'offre sa demeure sur le paysage lacustre ne la distrait en rien du scandale sanitaire.

Sur la rive d'en face, Pierre Vincelette a longtemps hésité sur la marche à suivre. *« Une fois la nouvelle tombée, la plupart des gens disaient : "Il faut que je quitte la ville." Mais si on fuit Rouyn, d'autres vont devenir les victimes,* se souvient-il. *Ça ne règle pas le problème. »*

À 78 ans, ce médecin à la retraite sait qu'il est trop tard pour lui. Mais sa fille habite dans une maison mitoyenne et son petit-fils passe ses journées à jouer avec leurs deux chiens. La fonderie n'a jamais quitté son esprit. Les rapports, notes et livres d'enquête sont soigneusement empilés autour de la télévision du salon.

Avec Nicole Desgagnés, Pierre Vincelette a participé à la fondation, en 2019, du comité Arrêt des rejets et émissions toxiques de Rouyn-Noranda (Aret). Aujourd'hui composé d'une dizaine de membres, le collectif a permis de démontrer comment l'administration québécoise a ignoré les alertes.

« En fouillant, on a découvert qu'il y avait déjà eu d'autres études, dans les années 1980 et au début »»

L'HISTOIRE de la semaine



Nicole Desgagnés, qui habite aux abords de la fonderie, a cofondé le comité Arrêt des rejets et émissions toxiques en 2019. *« En fouillant, on a découvert qu'il y avait déjà eu d'autres études, dans les années 1980 et 2000. Des scientifiques demandaient au gouvernement d'agir. »*

» *des années 2000*, résume Nicole Desgagnés. *Des scientifiques demandaient au gouvernement d'agir.* »
Face à une pollution toujours plus évidente, le gouvernement du Québec a lancé, en 1998, le programme de réduction des rejets industriels (Prri), afin d'établir un cahier des charges à imposer aux entreprises polluantes.

CHANTAGE À L'EMPLOI

En 2004, un groupe de travail interministériel recommandait au gouvernement de donner dix-huit mois à la fonderie Horne pour contenir ses émissions d'arsenic en deçà de 10 ng/m³ et lancer un plan pour atteindre la norme québécoise de 3 ng/m³. À cette période, la concentration d'arsenic dans l'air du quartier Notre-Dame était de 150 ng/m³ à l'année. Les années suivantes, elle était de 134 ng/m³ en 2015, 73 ng/m³ en 2022 et 39 ng/m³ en 2024.
Après une autorisation de 200 ng/m³ jusqu'en 2022, un énième renouvellement a été signé en mars 2023 par le gouvernement du Québec, obligeant la fonderie à passer de 65 ng/m³ en 2023 à 15 ng/m³ en 2027. *« Depuis 2022, nous avons réduit de plus de 40 % la concentration d'arsenic dans l'air ambiant mesurée à la fonderie Horne »*, se justifie Glencore, la multinationale anglo-suisse propriétaire de la fonderie. Un amendement adopté en juin 2026 a finalement permis au groupe de rejeter dans l'air 45 ng/m³ jusqu'en 2029, puis d'atteindre les 15 ng/m³ en 2033. *« En pleine commission parlementaire, le conseil municipal a pris une position publique illégitime sans l'avoir soumise au vote,* fustige Jennifer Ricard Turcotte, membre du collectif Mères en front. *Le gouvernement a instrumentalisé cette déclaration. »*

> **« EN PLEINE COMMISSION PARLEMENTAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS UNE POSITION PUBLIQUE ILLÉGITIME. »**
> JENNIFER RICARD TURCOTTE, MEMBRE DU COLLECTIF MÈRES EN FRONT

Les défenseurs de l'allègement des obligations visant Glencore *« ont affirmé que la population avait bien été consultée via le Comité de vigie indépendant pour le suivi des exigences de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la fonderie Horne »*, tance Jennifer Ricard Turcotte. Dans un mail interne consulté par l'*Humanité magazine*, le comité annonce pourtant que *« les membres auraient souhaité être consultés avant de faire la mise à jour de l'autorisation »*.
Pour contester les accusations, Glencore s'appuie sur un rapport de septembre 2022, qui conclut que la province du Québec aurait dû mesurer le taux d'arsenic dans l'urine des citoyens de Rouyn-Noranda, et non dans leurs ongles. *« L'urine est le biomarqueur le plus fiable et le mieux compris pour mesurer l'exposition biologique à l'arsenic »*, se défend Glencore. *« C'est un biomarqueur de courte durée*, rétorque Pierre Vincelette. *L'arsenic absorbé est éliminé en trois à cinq jours. »*
Pour obtenir gain de cause, Glencore a de son côté menacé de fermer la fonderie Horne *« d'ici mars 2027 »*. Si cette dernière emploie 908 personnes, elle occupe surtout un rôle symbolique à Rouyn-Noranda, dont l'histoire est liée à son passé mono-industriel.
« De par sa taille et sa diversité économique, la ville de Rouyn-Noranda ne s'inscrit pas dans cette logique (mono-industrielle), tempérait néanmoins l'Institut national de santé publique québécois, en 2022. *Même si la ville de Noranda fut initialement constituée grâce à la découverte et à l'exploitation d'un gisement de cuivre, la prospérité économique locale, dont l'entreprise fonderie Horne, n'est plus dépendante de ce gisement depuis la fin de son exploitation, en 1976. »*

MILLE MANIFESTANTS DANS LA RUE

Si l'activité de terrain du comité Arrêt des rejets et émissions toxiques a connu un frein après la pandémie de Covid, la lutte a été reprise par la section locale de Mères en front, un collectif fondé en 2020 par la cinéaste Anaïs Barbeau-Lavalette et la sociologue Laure Waridel pour alerter sur la catastrophe climatique.
Leur première manifestation, en 2022, a rassemblé plus de 1 000 participants *« dans une ville où il est mal vu de critiquer l'industrie ayant fondé la commune »*, se rappelle Isabelle Fortin-Rondeau. Depuis la prise de conscience générale, il est difficile pour les habitants mobilisés de revenir en arrière.
Jennifer Ricard Turcotte le sait plus que quiconque. De retour dans la maison familiale après la mort de sa mère à la fin de l'été dernier, elle a *« découvert »* que la fenêtre de sa chambre d'enfance donnait depuis toujours sur les deux tours de la fonderie. *« C'est curieux, je ne l'avais jamais remarqué jusqu'à aujourd'hui*, dit-elle. *Le parc où je jouais quand j'étais enfant ne se trouve qu'à 500 mètres des cheminées. »* ●